Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
27 JUIL 2007
N° DE DÉPOT 76499
96B16686

ASSET ALLOCATION ADVISORS - A.A.Advisors
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de F. 2.145.120 d'euros
Siège Social : 3 avenue Hoche 75008 PARIS
410 204 390 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 MAI 2007

L'an deux mil sept,
Le 14 mai,
A 11 heures,

Les actionnaires de la Société ASSET ALLOCATION ADVISORS – A.A. Advisors, Société Anonyme au capital de 2.145.120 d'euros, divisé en 134 070 actions de 16 € chacune, dont le siège est 3, Avenue Hoche – 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée le 26 avril 2007 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par M. Hugues AUBRY, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Messieurs Stéphane CORSALETTI et François-Xavier GENNETAIS, sont appelés comme scrutateurs. Messieurs CORSALETTI et GENNETAIS acceptent cette fonction.

Mademoiselle Josiane FABRE est désignée comme Secrétaire.

Le Président excuse Monsieur Henri LE TOHIC représentant la S.F.P.B., Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre recommandée en date du 26 avril 2007.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par les membres du Bureau qui constatent que les actionnaires présents, ou représentés, possèdent 134 069 actions sur les 134 070 actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Extrait certifié conforme
Le 10 juillet 2007

Le Secrétaire

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, nomme Monsieur David KIDDIE en tant que Membre du Conseil, pour une période de trois années, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos fin décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte du terme du mandat de Madame Solange SALEM-REIN, décide de ne pas renouveler son mandat de Membre du Conseil.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités, publications, déclarations où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.